



Ampliations :

- Vice-Rectorat /DEXCO	1
- Vice-Rectorat /DP	1
- Vice-Rectorat /DEP	1
- JONC	1
- Intéressé(e)s	9

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

ARRETE

N° 3211/ 913 /VR/DEXCO

Division des Examens
et Concours

VR/DEXCO/JLR/KH

Affaire suivie par
Katia HMALOKO

Téléphone
(687) 26.61.74

Fax
(687) 26.61.73

Mél.
dexco@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

fixant la liste des candidats admis à l'examen de la certification complémentaire dans les secteurs disciplinaires arts, enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique et français langue seconde
Session 2009 – Centre de Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

LE VICE-RECTEUR DE NOUVELLE-CALEDONIE

VU la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code de l'éducation (Décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;

VU le décret du Président de la République en date du 1^{er} août 2008 portant nomination de Monsieur Ives MELET, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, vice-recteur de Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation, et aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ;

VU l'arrêté du 9 mars 2004 modifiant l'article 2 de l'arrêté du 23 décembre 2003 ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2005 modifiant les articles premier et troisième de l'arrêté du 23 décembre 2003 ;

VU la circulaire n° 3211-229 du 13 mars 2009 relative à l'ouverture de l'examen de la certification complémentaire en Nouvelle-Calédonie au titre de la session 2009 ;

VU les procès verbaux des jurys en date des 15 et 16 juin 2009 (enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique), du 08 juillet 2009 (arts, français langue seconde) et du 09 juillet 2009 (enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique) ;

.../...

ARRETE

Article 1 :

Il est attribué une certification complémentaire aux personnels enseignants titulaires dans les secteurs disciplinaires suivants, par secteur et par ordre alphabétique :

Arts :

➤ Option Cinéma / Audiovisuel :

- FRAYSSE Marie-Christine Certifiée de philosophie

2/2

Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique :

➤ Option Anglais :

- LE GAL LA SALLE Tugdual Agrégé de mathématiques

- MORETON Nathalie Certifiée d'éducation physique et sportive

- PAGE Frédérique Agrégée d'éducation physique et sportive

- POMMES Laurent Certifié de mathématiques

Article 2 :

Il est attribué une certification complémentaire dans les secteurs disciplinaires suivants aux personnels enseignants stagiaires, sous réserve d'admission à l'examen de qualification professionnelle dans les conditions prévues par le statut du corps pour lequel ils ont été recrutés, par secteur et par ordre alphabétique :

Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique :

➤ Option Anglais :

- BOULEAU Alain Certifié stagiaire d'histoire-géographie

- FAVERO Nathalie Certifiée stagiaire de sciences de la vie
et de la terre

- LEVIE, épouse ATCHEE Amandine Certifiée stagiaire de sciences de la vie
et de la terre

Français langue seconde :

- MARDJOEKI Célia Certifiée stagiaire d'anglais

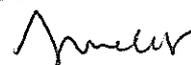
La présente ampliation tient lieu de délivrance de la certification complémentaire dans les secteurs concernés.

*Pour le Vice-Recteur,
Et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours*

Julien LE RAY

Fait à Nouméa, le 17 JUIL 2019

Le Vice-Recteur


Yves MELET